

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

## DU MARDI 20 FEVRIER 2018

Le mardi 20 février 2018, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie à 20 h 30 sous la présidence de Madame BOURGEOIS, Maire.

**Membres présents** : Mmes DUBOIS V., GIRBAL M., SALIOU S., Ms BERTRAND A, BRESSY F., JACOB B., GUERIN J-M, LOHY F., PAYAN S., SAUNIER A.

Absents ayant donné pouvoir :

Mme LEMARCHAND M. a donné pouvoir à M. LOHY F.

M. PAYSANT a donné pouvoir à M. SAUNIER A.

Le Conseil Municipal a élu Martine Girbal secrétaire de séance et a délibéré sur les questions suivantes :

### DEMISSION D'UN CONSEILLER

Madame le Maire informe les membres du conseil présents, que pour des raisons personnelles monsieur Alain Couasnon a donné sa démission du conseil municipal à compter du 01/01/2018.

Monsieur le Préfet de l'Eure a été informé, par courrier, de la décision de monsieur Alain Couasnon.

### TRAVAUX DU SIEGE 27: 3<sup>ème</sup> TRANCHE RUE DU FOND DU VAL

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que le SIEGE envisage d'entreprendre des travaux sur le réseau de distribution publique de l'électricité, éclairage public et télécommunication.

N° de Dossier Technique : 118725

Maître d'œuvre : Alexandra THEBAULT

Commune : ST PIERRE LA GARENNE

Lieu-dit : rue du Fond du Val TR2 RD515

Conformément aux dispositions statutaires du SIEGE et aux règlements financiers dudit EPCI, la réalisation de l'opération est subordonnée à l'accord de la commune qui s'exprime sous la forme d'une contribution financière telle que détaillée dans la convention ci-après annexée. Cette participation s'élève à :

- en section d'investissement : **45 000 €**
- en section de fonctionnement : **28 000 €**

Etant entendu que ces montants seront ajustés sur la base du coût réel des travaux réalisés par le SIEGE dans la limite des montants indiqués ci-dessus et du choix retenu par le Conseil Municipal s'agissant du réseau de télécommunications (cf. délibération suivante).

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité :**

- Madame le Maire à signer la convention de participation financière annexée à la présente,
- L'inscription des sommes au Budget de l'exercice 2018 au compte 2041582 pour les dépenses d'investissement (DP et EP), et au compte 615232 pour les dépenses de fonctionnement (FT).

## TRAVAUX ORANGE 2018 CONVENTION ENTRE LA COMMUNE ET ORANGE REGISSANT LE PROPRIETE ET LA GESTION DES RESEAUX DE TELECOMUNICATION

### **Exposé des motifs**

Conformément à une décision de l'assemblée délibérante du SIEGE en date du 23 novembre 2013, la réalisation des travaux d'effacement coordonnés des réseaux de télécommunications donnera lieu au passage d'un ou plusieurs fourreaux surnuméraires dédié(s) au passage ultérieur du réseau Très Haut Débit (Fibre optique). En application de l'accord-cadre unissant le SIEGE et l'opérateur Orange, deux options sont envisageables s'agissant de la propriété dudit fourreau ainsi que de l'ensemble de la nappe des réseaux de télécommunication.

**La première option- dite A** revient à attribuer à la commune/l'intercommunalité compétente la propriété des installations souterraines de communications électroniques. Dans ce cadre, la convention spécifique signée entre la personne publique et Orange prévoit principalement :

- Le transfert de la propriété de l'ensemble des installations de communications électroniques créées (fourreau supplémentaire y compris) à la personne publique,
- Que c'est la personne publique qui assurera l'entretien, la maintenance de ces installations (y compris notamment la réponse aux DT-DTC),
- Qu'Orange versera un loyer (0.50€/ml en 2013) à la personne publique en contrepartie de l'usage de ces réseaux

**La seconde option – dite B** – revient quant à elle à attribuer à l'opérateur Orange la propriété de ses installations, la convention correspondante prévoyant quant à elle principalement :

- qu'Orange réservera l'usage du fourreau surnuméraire posé à l'occasion des travaux à l'usage du développement du réseau Très Haut Débit-fibre optique,
- qu'Orange conservera la propriété et assurera l'entretien du fourreau et des installations créées,
- que la personne publique disposera d'un droit d'usage du fourreau ainsi créé en cas de déploiement de la fibre optique,
- qu'Orange s'engagera à mettre à disposition ledit fourreau à tout opérateur qui envisagerait le déploiement de la fibre dans le fourreau concerné moyennant le paiement d'un loyer fixé nationalement,
- que la personne publique s'acquittera d'une redevance au titre des frais de gestion, d'exploitation et de maintenance que lorsque la fibre optique sera implantée (0,15€/ml en 2013).

Compte tenu de ce qui précède, il est proposé au Conseil municipal, de choisir **l'option B**.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,** autorise Madame le Maire à :

**-SIGNER** la convention de type B avec Orange en vue de fixer la propriété du réseau de télécommunications ainsi créé en coordination avec les travaux d'enfouissement du réseau de distribution publique d'électricité.

**Madame le Maire demande à madame Saliou Sandrine, étant partie prenante, de ne pas prendre part au vote du choix de l'entreprise pour les travaux de voirie rue des Perruques.**

### TRAVAUX RUE DES PERRUQUES

Madame le Maire laisse la parole à Monsieur Saunier Alain qui informe les membres du conseil municipal que lors de forts orages, les eaux pluviales de la rue des Perruques ruissèlent et provoquent des inondations dans la propriété de monsieur et madame Vallée et des coulées de boues et cailloux sur la route départementale. Il devient urgent de procéder à des travaux.

Plusieurs solutions sont possibles :

1. Remplacement des tuyaux d'eaux pluviales existants par des plus gros avec regards,
2. Modification des bordures sur 8 ml pour faciliter l'évacuation des eaux de pluie
3. Les 2 premières solutions avec pose d'un regard qui permettra l'évacuation des eaux pluviales dans le ru qui se trouve en contre bas dans le terrain communal.

Monsieur Saunier propose la 3<sup>ème</sup> solution.

Plusieurs devis sont présentés :

- Solution 1 : DSTP de 705,60 € TTC
- Solution 2 : DSTP de 5003,86 € TTC
- Solution 3 DSTP de 15 241.20 € TTC,
- Solution 3 : TTPE de 17 437 € TTC.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité,**

**-ACCEPTÉ** la 3<sup>ème</sup> solution et le devis de DSTP de 15 241,20 € TTC.

**-S'ENGAGE** à imputer la dépense au budget principal 2018 en section investissement.

POUR : 12 voix

**Après le vote, madame Saliou Sandrine reprend sa place dans la salle du conseil municipal.**

### FINANCES: AUGMENTATION TARIFS DE LA SALLE DES FETES

Madame le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que les prix de location de la salle des fêtes sont inchangés depuis juin 2015, elle propose de les réviser :

Habitants de la commune : 350 € le week-end

Habitants hors commune : 800 € le week-end

Association de la commune : gratuit

Association hors commune et Entreprise : 500 € le week-end et 200 € la journée



Afin de réglementer le cimetière, madame le maire propose de mettre en place un règlement. Un premier document a été rédigé et sera transmis aux membres du conseil municipal pour un avis.

### QUESTIONS DIVERSES :

Madame le maire informe que des relevés vidéo seront réalisés, prochainement par la CCEMS, sur tout le territoire, afin de classer le réseau routier.

**LE PETIT SAINT GARENNAIS** : L'édition 2018 du Petit Saint Garennaï est en cours d'impression. Il devrait voir le jour d'ici 3 semaines. Madame le maire remercie Martine Girbal, Véronique Dubois et Virginie la Secrétaire pour leur investissement dans la rédaction du Petit Saint Garennaï.

**SYNGENTA** : A la demande de la Préfecture de l'Eure, Syngenta poursuit la surveillance de la qualité des eaux souterraines à partir d'un réseau de 13 piézomètres et de 2 puits répartis sur le site de l'usine. Compte tenu des résultats, la DREAL a demandé un recensement et l'identification de l'usage (alimentaire, arrosage, lavage des voitures...) des puits ou forages privés dans un périmètre défini (entre Syngenta et Nufarm). L'agence ANTEA a été mandatée par Syngenta et procèdera à une enquête de voisinage et pourra procéder à des prélèvements. Les administrés seront contactés par courrier par Syngenta.

**RENCONTRE AVEC M. Bernard LEROY** : La CCEMS a organisé une rencontre avec Bernard Leroy, Président de la Case de Louviers. La Case et la CCEMS ont engagé une procédure judiciaire pour réintégrer la commune de Saint Aubin sur Gaillon au sein de la CCEMS. Ils sont optimistes. Une réponse est attendue courant du mois de juin 2018.

**JOURNEE NATIONALE DU SOUVENIR DES VICTIMES ET DES HEROS DE LA DÉPORTATION** : Madame le maire a été contacté par monsieur William Van Diependal, Président des anciens combattants de la section de Gaillon pour organiser, à Saint Pierre la Garenne, le souvenir des Déportés le Dimanche 29 avril 2018.

Madame le Maire a demandé à madame Lamouche Isabelle, directrice de l'école, d'initier les enfants aux chants des partisans et de la Marseillaise.

Le député de l'Eure, les conseillers départementaux, la présidente de la Ccems, les représentants des associations d'anciens combattants et les porte-drapeaux seront conviés à cette commémoration.

Madame le maire, attachée au devoir de mémoire, espère qu'un grand nombre d'écoliers de Saint Pierre la Garenne participera à cette matinée commémorative.

La présence du conseil municipal est souhaitée.

**ACHATS A PRÉVOIR AU BUDGET** : un panneau signalétique pour indiquer la Salle des Fêtes, un défibrillateur à l'extérieur de la mairie côté route départementale, un caisson hermétique pour le défibrillateur du pavillon sportif afin de l'implanter à l'extérieur.

**LE MARCHÉ FERMIER ET ARTISANAL DU DIMANCHE 25 MARS** : une vingtaine d'exposants, fromager, charcutier, vigneron, chocolatier, apiculteur, biscuiterie et aussi

potier-céramiste, artisan- créateur de décoration, de savons, de broderies lin et de coutures et bien d'autres... seront présents dans la bulle de tennis, de 10 h à 18h.

A l'extérieur, des animations sont prévues : animaux de la ferme, balade en calèche, chiens d'aveugles, vieilles voitures.

Les après-midis jeux de Bryan du comité des fêtes auront lieu exceptionnellement ce jour-là à la salle des fêtes.

Les traditionnels brioches et pains cuits au feu de bois seront vendus le matin au four à pain.

La publicité sera faite dans les journaux locaux et peut être sur une radio locale. Des panneaux réalisés par Sandrine Saliou et des banderoles seront posés sur la route départementale.

Le marché fermier et artisanal est organisé par l'association sportive de Saint Pierre la Garenne et le comité des Fêtes, mais une aide des membres du conseil municipal serait également précieuse.

Le prochain conseil municipal aura lieu le mardi 20 mars 2018, il s'agira essentiellement du vote du budget 2018.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h.**

**Affiché le 23/02/2018**

**Le Maire,  
L. Bourgeois**